

## Actualisation de la grille de référence de la convention AERAS : davantage de personnes concernées

### La Ligue contre le cancer salue les avancées

Paris, le 11 avril 2017. Avec l'instauration du « droit à l'oubli », certaines personnes atteintes de cancer et d'hépatite C n'ont plus à mentionner leurs maladies lors d'une demande d'assurance emprunteur. Aujourd'hui, le panel des personnes concernées par ce dispositif s'élargit avec la révision de la grille de référence, leur permettant ainsi d'accéder à une assurance emprunteur dans des conditions standards ou s'en rapprochant. La Ligue contre le cancer se félicite que ce dispositif s'étende à d'autres pathologies mais appelle à poursuivre les travaux pour aller encore plus loin.

Alors que le décret sur le droit à l'oubli a récemment été publié au *Journal Officiel*, la « grille de référence » qui fixe, pathologie par pathologie, le délai au terme duquel les anciens malades peuvent souscrire un contrat d'assurance sans surprime, ni exclusion de garantie, vient d'être révisée. Elle intègre désormais davantage de pathologies cancéreuses (cancers du côlon et du rectum et lymphomes hodgkiniens) et certaines infections par le VIH. La Ligue se félicite de ces avancées, mais appelle à la poursuite des travaux pour réviser régulièrement la grille de référence.

Une réflexion doit être menée pour que de plus en plus de personnes bénéficient de cette grille de référence. A l'instar des travaux menés sur les cancers des testicules et de la thyroïde, la Ligue souhaite, par exemple, que les travaux sur les cancers du sein soient poursuivis et prennent en compte les nouvelles avancées thérapeutiques en s'appuyant sur les données de l'Institut national du cancer et que certains types de leucémies ayant un bon pronostic soient intégrés dans cette grille.

**Véritable défenseur des droits des personnes malades, la Ligue contre le cancer accompagne les personnes malades dans leur demande de prêt.**

#### Le service Aidéa conseille :

- les personnes qui souhaitent faire un emprunt (immobilier, professionnel, consommation) et s'interrogent sur la faisabilité du projet ;
- les candidats, signataires d'un compromis de vente, qui subissent un refus ou une surprime par les compagnies d'assurance.
- les primo-accédants avec des interrogations de base sur l'assurance et les pratiques liées aux activités bancaires.



Créé en septembre 2006, Aidéa est un service d'information, de conseil et de recherche de solutions. Des conseillers proposent une stratégie personnalisée pour « chaque candidat à l'assurance » après étude de leur situation médicale et bancaire.

Plus de 19 500 appels ont été reçus en 10 ans. Ce dispositif national totalement dédié à l'assurance emprunteur est anonyme, confidentiel et gratuit, du lundi au vendredi de 9h à 19h.

#### À propos de la Ligue contre le cancer

Premier financeur privé de la recherche contre le cancer, la Ligue contre le cancer est une organisation non-gouvernementale indépendante reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de près de 650 000 adhérents, la Ligue est un mouvement populaire organisé en une fédération de 103 Comités départementaux. Ensemble, ils luttent dans quatre directions complémentaires : chercher pour guérir, prévenir pour protéger, accompagner pour aider, mobiliser pour agir. En brisant les tabous et les peurs, la Ligue contribue au changement de l'image du cancer et de ceux qui en sont atteints. Pour en savoir plus : [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net) / [facebook.com/laliguecontrelecancer](https://facebook.com/laliguecontrelecancer) / [twitter.com/laliguecancer](https://twitter.com/laliguecancer)

#### Contacts Presse

Aelya Noiret – [noiret.aelya@gmail.com](mailto:noiret.aelya@gmail.com) – 06 52 03 13 47

Elodie Audonnet - [elodie.audonnet@ligue-cancer.net](mailto:elodie.audonnet@ligue-cancer.net) - 01 53 55 25 31